2025-120-

COMMUNE NOUVELLE DE
TRUCHTERSHEIM

ARRETE
portant règlementation de la circulation

N° 120/2025

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TRUCHTERSHEIM

VU le code de la route et notamment les articles R.44, R.225 et 225-1,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L.2213, L.2213-5 et L2512-13,
VU le Code de la Voirie Routière,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,
VU la demande en date du 26 aout 2025 de l'entreprise Electrification Industrielle de l'Est;
CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la sécurité des intervenants et des piétons lors de travaux de raccordement sur le réseau électrique sis au 13 rue Hoeft à Truchtersheim ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison de travaux de raccordement sur le réseau électrique, une circulation alternée sera mise en place et le stationnement sera interdit des deux côtés de la voie, rue Hoeft à Truchtersheim, au droit du chantier.

ARTICLE 4 : Ces dispositions seront applicables **du 08 septembre au 10 octobre 2025 inclus**

ARTICLE 5 : La signalisation sera conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8ème partie – CF 024) et sera mise en place par l'entreprise Electrification Industrielle de l'Est.

ARTICLE 6 : En raison de l'extinction des éclairages publics de minuit à 5 heures, le balisage mis en place devra être muni d'un dispositif lumineux ou réfléchissant garantissant une bonne visibilité de la signalisation.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M le COMMANDANT de la BRIGADE de GENDARMERIE de TRUCHTERSHEIM – cob.truchtersheim@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- LE SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS - arretes@sis67.alsace
- La société ELECTRIFICATION INDUSTRIELLE DE L'EST - ludovic.muckensturm@eie67.fr
- AFFICHAGE ET ARCHIVE.

FAIT à TRUCHTERSHEIM, le 26 AOUT 2025

LE MAIRE

Justin VOGEL

MAIRIE de TRUCHTERSHEIM
Bas-Rhin

Publication le 29/08/2025